

Ce n'est que quelques jours plus tard que j'ai été informé que j'ai tenu des propos dans une vidéo qui a été publiée via les réseaux sociaux. Dans cette vidéo, j'ai déclaré entre autres que Monsieur Cellou Dalein DIALLO est le président élu de la République de Guinée et que Monsieur Alpha CONDE est un ancien président.

Il est important que je revienne sur les circonstances de l'enregistrement de cette vidéo.

En effet, au lendemain de mon placement en semi-liberté, des centaines de citoyens, des parents, des amis se sont rendus à mon domicile pour s'enquérir de mon état de santé, me saluer, m'encourager et se réjouir de ma libération. A cette occasion, beaucoup d'entre eux ont sollicité soit avoir une photo avec moi, soit se filmer en ma compagnie.

Dans mon entendement, ces photos et ces vidéos étaient destinées à être simplement gardées par les intéressés et non à être publiées. Je précise que tous ceux qui prenaient ces photos ou faisaient ces vidéos avec moi étaient de bonne foi et n'avaient aucune intention malveillante.

Je suis donc surpris que ce discours que j'ai tenu dans un cadre strictement privé soit considéré comme un appel à la désobéissance civile et une atteinte aux institutions de la République.

Il me paraît utile de rappeler que dans le cadre du régime de semi-liberté qui m'a été accordé, ainsi qu'à trois autres détenus, j'étais soumis à trois obligations :

- Ne pas sortir de Conakry sans autorisation préalable de l'Administration Pénitentiaire;
- Continuer mon traitement médical ;
- Répondre à toute réquisition de l'Administration Pénitentiaire.

Il n'a été mentionné nulle part que je ne devais pas tenir un discours politique. Sinon, je me serais conformé à cette exigence, non pas par renonciation à mes convictions politiques qui restent intactes, mais par souci de respecter mes obligations. Dès lors, il m'est incompréhensible que le Directeur de l'Administration Pénitentiaire se fonde sur un élément ou un fait qui ne figure pas dans les termes et conditions du régime de semi-liberté pour me réincarcérer.

En toute logique, et même pas en droit seulement, il est absolument curieux pour ne pas dire plus, qu'une personne soit sanctionnée pour